

la louange de cet empereur, auquel l'histoire ne doit aucun éloge, ne méritent pas d'être reproduits, insignifiants qu'ils sont d'ailleurs, mais les suivants peuvent être considérés comme un document historique :

Hoc domini Caroli servantur membra sepulcro

 Italiam pergens, febribus corrumpitur atris
 Et rediens nostris obiit in finibus.

 Quinta dies mensis lumen cum panderet orbi
 Octobris, spatium (1) reddidit ipse Deo (2).

Comme il n'est pas actuellement dans la région en deçà des Alpes, ni dans le Bugey, un village ou une localité du nom de Brios, l'incertitude du lieu où mourut Charles-le-Chauve a provoqué plusieurs dissertations sur cette question historique. Dans cette controverse, trois villages : Brion, Briord et Apvriex se disputent l'illustration d'avoir reçu le dernier soupir de cet empereur, petit-fils de Charle-

(1) Nous écrivons *spatium* avec tous les auteurs qui ont reproduit cette épitaphe, bien que ce mot nous paraisse vague. On peut cependant l'expliquer dans ce sens que Charles-le-Chauve laissa vacante et à la disposition de Dieu la large place qu'il occupait dans ce monde. Si la quantité l'eût permis, nous aurions préféré *spiritum*, mot usuel dans le style tumulaire, d'un sens clair et précis. Les érudits décideront s'il y a erreur de copiste, car le mot *obiit* prouverait que l'auteur de l'épitaphe n'observait pas rigoureusement les règles de la versification latine.

(2) Dans ce tombeau sont renfermées les dépouilles mortelles de l'empereur Charles. Allant en Italie, il fut saisi d'une fièvre violente ; à son retour, il mourut vers les confins de notre province. Il a rendu son âme à Dieu, le 5^e jour du mois d'octobre.

On ne saurait jeter aucun doute sur l'authenticité de cette épitaphe, composée, selon toute apparence, au temps de la sépulture de Charles-le-Chauve, et inscrite sur le mur voisin de la tombe royale. Aucun auteur que nous sachions, ne l'a même soupçonnée d'être apocryphe : elle est donc un monument qui appartient à l'histoire.